



# Dossier d'inscription



Année : \_\_\_\_\_

Ce dossier d'inscription est valable durant toute la durée de fréquentation du jeune. Une signature vous sera demandée à chaque nouvelle année scolaire. Des modifications pourront y être apportées.

(1) Rayer la mention inutile

## Fiche de renseignements

Nom / Prénom de l'enfant : .....

Né(e) le : ..... à .....

Âge : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Adresse : .....

Etablissement scolaire (classe fréquenté): .....

Responsable légal de l'enfant : Père, mère ou tuteur <sup>(1)</sup>

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

### PARENT(S) / TUTEUR(S)

Prénom :

Prénom :

Nom

Nom

Lien avec l'enfant :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Adresse :

Téléphones :

Téléphones :

Portable :

Portable :

Domicile :

Domicile :

Professionnel :

Professionnel :

Courriel :

Courriel :

Personne(s) à joindre en cas d'urgence :

■ Nom, prénom, lien de parenté : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

■ Nom, prénom, lien de parenté : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

■ Nom, prénom, lien de parenté : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Fiche sanitaire de liaison

Nom du médecin traitant : .....

☎ Numéro de Téléphone : .....

Groupe sanguin de l'enfant : .....

Enfant :    nageur             non nageur             en cours :

### Vaccinations

Antivaricelle, B.C.G., autre vaccins



- **Joindre la photocopie des pages correspondantes du carnet de santé**

### Allergies :

Alimentaire

Asthme

Médicamenteuse

### Causes et conduite à tenir :

Traitement en cours : fournir impérativement l'ordonnance médicale

### Déclaration du responsable légal

Je soussigné(e), M., Mme <sup>(1)</sup>.....

Père, mère ou tuteur <sup>(1)</sup> de l'enfant .....

Autorise :

A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

Autorise en outre mon enfant à participer à toutes les activités de l'accueil de loisirs.

À ..... Le .....

Signature :

## Autorisations diverses

Je soussigné(e), Mr, Mme<sup>(1)</sup>

.....

Père, Mère, tuteur légal de l'enfant<sup>(1)</sup> :

.....

➤ **Autorise mon enfant à :**

- Rentrer seul après la fermeture du ROC'Ados :

**18h00** :  OUI  NON

➤ **Autorise Mr,Mme à récupérer mon enfant :**

➤ Mr, Mme <sup>(1)</sup> .....

➤ Mr, Mme <sup>(1)</sup> .....

➤ Mr, Mme <sup>(1)</sup> .....

➤ Mr, Mme

<sup>(1)</sup> ..... 1

➤ **Autorise :**

Mon enfant à monter dans les transports en commun (grand bus ou minibus) pour effectuer différents trajets (accueil de loisirs, activités, sorties...)

L'équipe d'animation à donner les médicaments indiqués sur l'ordonnance remise par les parents.

L'équipe d'animation à enlever une tique ou une écharde et à désinfecter.

La diffusion et les prises de vues de mon enfant.

Sur le temps d'encadrement, la collectivité ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte de bijoux, montres, baladeurs, jeux etc...

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

\_\_\_\_\_  
<sup>1</sup> Rayez la mention inutile

## Aides financières et assurances



Selon l'article L.227.5 du code de l'action sociale et des familles, nous informons les responsables légaux des mineurs de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels qui pourraient subvenir durant les activités du ROC'Ados.

### Caisse d'Allocations Familiales

N° allocataire :

À noter obligatoirement si vous appartenez au régime général, même si vous ne bénéficiez pas des aides.

### Assurances

N° S.S, MGEN ou M.S.A dont dépend le jeune :

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire ?

Oui  Non

Si oui, laquelle .....

N° .....

Bénéficiez-vous d'une assurance scolaire ?

Oui  Non

Si oui, laquelle .....

N° .....

Bénéficiez-vous d'une assurance extra-scolaire ?

Oui  Non

Si oui, laquelle .....

N° .....

Garantie, t'elle que « l'individuel accident » ?

Oui  Non

Si vous ne bénéficiez pas d'une assurance extra-scolaire, ou si cette dernière ne garantit pas l'individuel accident, conformément à la législation, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel (voir ci-dessus).

**Joindre obligatoirement la photocopie de votre assurance extra-scolaire.**

## Règlement Intérieur

Cette structure d'animation fait l'objet d'une déclaration d'ouverture à la Direction Régionale Jeunesse et Sports (D.R.J.S) du limousin. Elle est gérée par le Service Animation de la commune de Rochechouart.

### Fonctionnement

L'accueil de loisirs jeunes propose une ouverture :

- Pendant les petites vacances scolaires du Lundi au Vendredi de 14h à 18h.
- Une permanence sera tenue le Mercredi précédent les vacances scolaires de 15h30 à 17h30 afin que parents et jeunes puissent venir chercher, ou rapporter, les documents.

Le jeune a l'obligation d'être présent sur la structure de 14h à 18h. Cependant, Les parents redeviennent responsables de celui-ci dès qu'il quitte la structure d'animation. Par contre, il ne peut quitter les activités qui se situent à l'extérieur de Rochechouart dans le cadre des sorties sans une autorisation du responsable légal (ex : bowling à Limoges, a-m bord de mer, mini-camps ...).

### Modalités d'inscriptions

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des pièces administratives suivantes :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire (vaccins à jour)
- Bulletin d'adhésion et grille d'inscription
- Règlement intérieur signé par le jeune et par le tuteur légal
- Attestation d'assurance

### Tarifs

- 4 € par semaine

NB : Aucune annulation n'est possible : toute inscription entrainera automatiquement facturation du service.

Il est possible de régler la facturation avec des tickets CAF (contacter le service comptabilité de la Mairie).

**Le règlement de la facturation se fait directement et exclusivement à la Trésorerie : aucun animateur n'acceptera chèques ou espèces !**

### Activités spécifiques

Pour une sortie extérieure, le montant à la charge des parents représente 50% de la dépense de la ville. Le transport n'est pas facturé.

Le montant à la charge des parents est systématiquement indiqué sur la demande d'autorisation parentale.

Exemple : une sortie à Limoges d'une valeur de 10 € (cinéma...), 5 € resteront à la charge des parents.

Camps & mini-camps :

- 5 jours	+ de 5 jours
22,70€	28.50€

## L'équipe d'animation

L'accueil de loisirs jeunes est animé par une ou deux personnes. Un Directeur référent (Diplômé : BPJEPS) qui coordonne le fonctionnement de la structure dans son ensemble, tant au niveau pédagogique que matériel (en relation avec le responsable du service animation). Une animatrice qualifiée BAFA l'accompagne.

## Éléments à prendre en compte

### - Santé

Tout problème concernant l'état de santé du jeune doit être signalé à l'animateur avant l'activité.

Les médicaments ne seront donnés que sur prescription médicale. Pour tout problème médical ou fièvre élevée en cours de journée, les parents en sont informés par téléphone afin de prévoir une visite médicale le soir même. Pour tout problème grave, intervention directe du SAMU ou pompiers.

### - Effets personnels

L'accueil de Loisirs ados décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (jeux, portable, bijoux, etc...). Un objet jugé dangereux pourra être confisqué par l'animateur et remis aux parents.

### - Règles de vie

Pour un bon déroulement de la vie dans la structure, le jeune sous la responsabilité des animateurs, est amené à respecter un ensemble de règles : respect de l'autre, respect du matériel, respect des locaux, respect de l'environnement (en élaboration avec les jeunes dès le début du séjour).

EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE A CES REGLES, LE RESPONSABLE DU ROC ADOS POURRA SANCTIONNER TOUTE ATTITUDE QUI METTRAIT EN DANGER LA VIE DU GROUPE. CES SANCTIONS POURRONT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DE LA STRUCTURE, SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR ET PAR DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE.

Par ailleurs, toute détérioration de bien public donnera lieu au remboursement des frais de remise en état des locaux. De même, toute détérioration de matériel entraînera le remboursement de la facture de remplacement.

## Engagement

**L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs s'engage à :**

-Elaborer un projet pédagogique qui garantira un programme d'animation adapté aux 11 – 15 ans et à assurer la sécurité des jeunes.

**Les usagers s'engagent à respecter :**

-Les modalités d'inscription, le fonctionnement du centre de Loisirs 11 – 15 ans et son règlement intérieur.

*Carine GOURSAUD*  
Adjointe au Maire  
Chargé de l'enfance  
jeunesse

*Pierre-Alexandre NICOLAS*  
Directeur de l'accueil de  
Loisirs « ROC'Ados»

*Philippe LEVANIÉ*  
Responsable  
Service et la  
animation

**Signatures des parents et du jeune :**



Responsable Service Animation Locale  
Philippe LEVANIER :  
05.55.03.77.31 (Pôle Socio-culturel)  
06.14.02.11.50

Directeur ROC'Ados  
Pierre-Alexandre NICOLAS  
06.21.18.53.99  
05.55.03.03.62

[rocados@rochechouart.com](mailto:rocados@rochechouart.com)  
Facebook : Roc'Ados Rochechouart



